

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1271**10 décembre 2004****SOMMAIRE**

Action Interim S.A., Esch-sur-Alzette	60978	Mental Equipment S.A., Munsbach	60975
Ad'Net S.A., Olm	60982	Nexon Invest S.A., Luxembourg	60987
Adia International S.A., Senningerberg	61001	Orinoco Holdings A S.A., Luxembourg	60962
Adia International S.A., Senningerberg	61002	Panna-Com Invest S.A., Luxembourg	60990
Adon S.A., Luxembourg	61000	Panna-Com Invest S.A., Luxembourg	60991
AZ Food & Drinks, S.à r.l., Dudelange	60979	Piaggio Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	60980
BSL, Blas Systeme Luxembourg, S.à r.l., Steinsel ..	61003	Piaggio Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	60980
C.G. Computers, S.à r.l., Luxembourg	60962	Prarose S.A., Luxembourg	60983
Celaura SCI, Mamer	60981	Prarose S.A., Luxembourg	60985
CMI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	60992	Real Estates Brokerage S.A., Luxembourg	60988
Cobeton S.A., Differdange	60985	Real Estates Brokerage S.A., Luxembourg	60988
Cofir S.A., Luxembourg	60975	Real Estates Brokerage S.A., Luxembourg	60988
Comptoir des Fers et Métaux S.A. (C.F.M. S.A.), Luxembourg	60962	Real Estates Brokerage S.A., Luxembourg	60988
Corton Meyney S.A., Luxembourg	60982	Rocca Di Castagnoli International S.A., Luxem- bourg	60974
Delano, S.à r.l., Luxembourg	61001	Rosebud Hôtels Holding S.A., Luxembourg	61005
Douvelle S.A., Luxembourg	60994	Rosebud Hôtels Holding S.A., Luxembourg	61006
Dover Luxembourg S.N.C., Luxembourg	60976	Rowa S.A., Dudelange	60978
Durillon S.A., Luxembourg	61002	S.B.M. (Sales Business Materials), S.à r.l., Wind- hof	60985
Durillon S.A., Luxembourg	61002	S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Finan- cement d'Initiatives Textiles S.A., Luxem- bourg	61008
Durillon S.A., Luxembourg	61002	S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Finan- cement d'Initiatives Textiles S.A., Luxem- bourg	61008
EMC (Benelux) B.V., S.à r.l., Luxembourg	60976	Saba Invest S.A., Pétange	60977
(Les) Epis S.A., Luxembourg	61003	Soludec Development, S.à r.l., Luxembourg	60987
Famalux S.A., Luxembourg	60991	Soludec S.A., Luxembourg	60985
Fineura Holding S.A., Luxembourg	60979	Vauban Holding S.A., Luxembourg	60993
Forsa Holding S.A., Luxembourg	60980	Vauban Holding S.A., Luxembourg	60993
Gasco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	60994	Vision IT Group S.A., Strassen	60982
Gasco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	60996	Vitec Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	60976
GD Lux S.A., Luxembourg	60989	Vulcan Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	60996
Infodoc Holding S.A., Luxembourg	60986	Vulcan Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	61000
Infodoc Holding S.A., Luxembourg	60986	W.H.F., Work Horse F. S.A., Walferdange	61003
Infodoc Holding S.A., Luxembourg	60986	W.H.F., Work Horse F. S.A., Walferdange	61005
Infodoc Holding S.A., Luxembourg	60986	Woland S.A., Luxembourg	61007
IPEF III Holdings N° 6 S.A., Luxembourg	61008		
IPEF III Holdings N° 6 S.A., Luxembourg	61008		
Lodola International S.A., Luxembourg	61008		
Magiste International S.A., Luxembourg	61006		
Mana Participations S.A., Luxembourg	60985		
Marino S.A., Pétange	60977		
Meetings, Translations & Incentives Services S.A., Luxembourg	60977		

C.G. COMPUTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 33.452.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2004

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour C.G. COMPUTERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(083008.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2004.

COMPTOIR DES FERS ET METAUX S.A. (C.F.M. S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 71.025.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 6 septembre 2004 a décidé:

1. d'accepter la démission de la société BROSSETTE BTI représentée par Monsieur Denis Vilbois et la démission de Monsieur Hubert Baraer de leur poste d'administrateur avec effet au 6 septembre 2004;

2. de fixer à trois (3) le nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration;

3. de nommer Gerhard Legtmann, en qualité d'administrateur avec effet au 6 septembre 2004.

A compter du 6 septembre 2004, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Yves Cheret, administrateur-directeur, 5 rue Guillaume Kroll, BP 2204, L-1022 Luxembourg;

- Monsieur Marc White, secrétaire général, Parkview 120, Arlington Business Park, Theale Reading RG7 4GA;

- Gerhard Legtmann, Administrateur délégué Europe, Parkview 120, Arlington Business Park, Theale Reading RG7 4GA.

Pour COMPTOIRS DES FERS ET METAUX S.A.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082177.3/275/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ORINOCO HOLDINGS A S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 102.740.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighteenth of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. BANK OF AMERICA, a national banking association organised and existing under the laws of the United States of America and having its registered office at 101 South Tryon Street, Charlotte, North Carolina, U.S.A.,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on June 29, 2004;

2. CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, a Canadian Chartered Bank established under the laws of Canada and having its registered office at Commerce Court West, 6th Floor, Toronto, Ontario, Canada M5L 1A2,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on July 7th, 2004;

3. CREDIT SUISSE FIRST BOSTON RAFT, LLC, a limited liability company established under the laws of Delaware and having its principal place of business at 11 Madison Avenue, New York, NY 10010, United States of America,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on July 7, 2004;

4. ING BELGIUM S.A./NV, a public company established under the laws of Belgium and having its registered office at 24, avenue Marnix, 1000 Brussels, Belgium,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on June 25, 2004;

5. MIDDENBANK CURACAO N.V., a company established under the laws of the Netherlands Antilles and having its registered office at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, Curacao, Netherlands Antilles,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on July 1, 2004;

6. DRESDNER BANK AG, Grand Cayman Branch, a German banking corporation having an office at 75 Wall Street, New York, United States of America,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on July 6, 2004;

7. KfW, a public company established under the laws of the Federal Republic of Germany and having its registered office at Palmengartenstrasse 5-9, 60325 Frankfurt/Main, Germany,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on June 29, 2004;

8. DOROTHY HOLDING CORP., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 575 Washington Blvd., 21FL, Jersey City, NJ 07310, United States of America,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on July 7, 2004;

9. ABN AMRO BANK, N.V., Venezuela Branch, a Financial Institution, established under the laws of The Netherlands and having an office at Torre Shell, Piso 10, Av. Principal de Las Mercedes, El Rosal, Caracas 1060, Venezuela,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on June 28, 2004;

10. ABN AMRO BANK, N.V., a Financial Institution established under the laws of The Netherlands and having its registered office at Amsterdam, The Netherlands,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on June 28, 2004;

11. CFM BANK, N.V., a Financial Institution established under the laws of The Netherlands and having its registered office at Willemstad, Curacao, Netherlands Antilles,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on June 28, 2004;

12. AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP LIMITED (ABN 11 005 357 522), an authorised deposit-taking institution under Banking Act 1959 (Commonwealth of Australia), regulated by the Australian Prudential Regulation Authority, registered as a company under the laws of the State of Victoria and incorporated under the laws of the Commonwealth of Australia and having its registered office at Level 6, 100 Queen Street, Melbourne, Victoria, Australia, here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on July 5, 2004;

13. BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG, a banking corporation established under the laws of Germany acting through its New York Branch, having an office at 150 East 42nd Street, New York, NY 10017, United States of America,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on June 28, 2004;

14. ROYAL BANK OF CANADA, a Canadian Chartered Bank established under the laws of Canada and having its head office at Montreal, Canada,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on July 2nd, 2004;

15. ORINOCO FRENCH HOLDINGS, LLC, a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on July 2, 2004;

16. NAB IRON, LLC, a limited liability company established under the laws of Delaware and having its registered office at The Corporate Trust Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, County of New Castle, United States of America,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on July 30, 2004;

17. DEUTSCHE BANK AG, New York Branch, the duly licensed New York branch of DEUTSCHE BANK AG, a german corporation acting through its branch at 60 Wall Street, New York,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on July 30, 2004;

18. UBS AG, Stamford Branch, the Connecticut-licensed branch of UBS AG, a Swiss banking corporation, having its registered office at 677 Washington Boulevard, Stamford, Connecticut 06901, USA,

here duly represented by Maître Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on August 3, 2004;

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of ORINOCO HOLDINGS A S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the

nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

The objects of the Company are to act as a holding company in regard to the class A shares in ORINOCO HOLDINGS B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, to perform any and all activities in any way related to the Company's role as the holder of such shares or in any other way related to the ORINOCO HOLDINGS B.V. class A shares, and to do all that is connected therewith, or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of ten thousand (10,000) shares in registered form with a par value of three euro ten cent (EUR 3.10) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney, convening notices, conference calls, shareholder voting

9.1. A convening notice containing the agenda of the general meeting to be held (agenda indicating the proposed decisions, the proposed amendments to the articles of association and, in case the object or form of the Company is to be changed, the text of the proposed amendments), as well as the time and place of the general meeting shall be sent to the shareholders at least eight days prior to the meeting, by registered mail, with a copy by telefax or e-mail.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a quorum and majority of at least 60% of the share capital of the Company.

9.4. However, the nationality of the Company may be changed, the commitments of its shareholders may be increased, and resolutions at a meeting of shareholders approving the exercise of the right of first offer with respect to the shares in ORINOCO HOLDINGS B.V. may be adopted by a vote representing 100% of the shares and, as regards the change of nationality and increase of the commitments of the shareholders, 100% of the shares and 100% of the bonds in issue.

9.5. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.6. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.7. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Prior approval of the general meeting of shareholders

10.1 Without prejudice to any other applicable provisions of the law or the Articles, the Board of Directors of the Company shall require the prior consent of the general meeting of shareholders of the Company for resolutions relating to:

- a. acquiring, alienating, encumbering, leasing, letting and in any other way obtaining and giving the use or benefit of registered property;
- b. entering into agreements, whereby the Company is granted credit by a bank;
- c. lending and borrowing money;
- d. long term direct or indirect cooperation with another company and the termination of such cooperation;
- e. direct or indirect participation in the capital of another company and changing the size of any such participation, including but without limitation the sale of any of the Company's shares in ORINOCO HOLDINGS B.V.;
- f. investments and divestitures;
- g. entering into agreements by which the Company binds itself as guarantor or as severally-liable co-debtor, or otherwise guarantees or agrees to bind itself as security for a debt of a third party;
- h. making settlements;
- i. being a party to legal proceedings, including conducting arbitration proceedings;
- j. entering into and changing employment agreements, whereby remuneration is granted, which exceeds the annual maximum amount determined by the general meeting of shareholders and notified to the Board of directors in writing;
- k. exercising the voting rights attributable to shares held by the Company in the capital of its subsidiaries;
- l. dividend distributions (annual dividend distributions as well as interim dividend distributions);
- m. exercising the Company's right of first offer with respect to any shares in ORINOCO HOLDINGS B.V. offered for sale;
- n. any and all other resolutions which may have an important impact on the Company;
- o. any and all other resolutions specified by the general meeting of shareholders;
- p. any action requiring the prior approval of the Shareholders' Body of ORINOCO HOLDINGS B.V. pursuant to article 16 of the deed of incorporation of ORINOCO HOLDINGS B.V. or otherwise.

Any decisions of the board of directors of the Company acting in its capacity of shareholder of its subsidiary(ies) require the prior consent of the general meeting of shareholders of the Company adopted in accordance with the majority requirements specified in article 9.3., 9.4. and 9.5 of these Articles.

10.2 The general meeting of shareholders shall be entitled to require further resolutions of the Board of directors in addition to those listed in Article 10.1 hereof to be subject to its approval. Such further resolutions shall be clearly specified and notified to the Board of directors in writing.

Art. 11. Management

11.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

11.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company

12.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

12.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

12.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

12.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

12.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

12.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

12.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 or 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

13.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by any one director of the company in attendance at the said meeting.

13.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 14. Powers of the board of directors of the Company

14.1. Without prejudice to the terms of article 10 of the Articles, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers

15.1. The board of directors may delegate its powers, for the conduct of the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any members of the board, director or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. The delegation to a member of the board of directors requires the prior consent of the general meeting of shareholders.

15.2. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any director in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any person to whom the powers of daily management have been delegated.

Art. 17. Conflict of interests

17.1. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.2. In the event that any director of the Company has any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 18. Statutory auditor

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year

19.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 20. Allocation of profits

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company with the prior approval of the general meeting of shareholders according to art. 10 of the Articles. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation

21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted according to the quorum and majority requirements set forth in art. 9.3. of the Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law

22.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2004. The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2005.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) BANK OF AMERICA, prenamed, three hundred fifty shares	350
(2) CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, prenamed, one hundred seventy-five shares	175
(3) CREDIT SUISSE FIRST BOSTON RAFT, LLC, prenamed, three hundred eighty-four shares	384
(4) ING BELGIUM S.A./NV, prenamed, one hundred seventy-five shares	175
(5) MIDDENBANK CURACAO N.V., prenamed, two hundred sixty-two shares	262
(6) DRESDNER BANK AG, Grand Cayman Branch, prenamed, one hundred seventy-five shares	175
(7) KfW, prenamed, four thousand nine hundred thirty-one shares	4,931
(8) DOROTHY HOLDING CORP, prenamed, three hundred eighty-four shares	384
(9) ABN AMRO BANK, N.V., Venezuela Branch, prenamed, one hundred thirty-one shares	131
(10) ABN AMRO BANK, N.V., prenamed, three hundred fifty shares	350
(11) CFM BANK, N.V., prenamed, one hundred thirty-one shares	131
(12) AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP LIMITED, prenamed, three hundred eighty-four shares	384
(13) BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG, prenamed, four hundred nineteen shares	419
(14) ROYAL BANK OF CANADA, prenamed, one hundred seventy-five shares	175
(15) ORINOCO FRENCH HOLDINGS, LLC, prenamed, three hundred fifty shares	350
(16) NAB IRON, LLC, prenamed, three hundred fifty shares	350
(17) DEUTSCHE BANK AG, New York Branch, prenamed, five hundred twenty-four shares	524
(18) UBS AG, Stamford Branch, prenamed, three hundred fifty shares	350
Total: ten thousand shares	10,000

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to 3,300.- EUR.

General Meeting of shareholders

The appearing parties, represented as stated hereabove, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of one year:

* Johan Dejans, born on November 17, 1966 in Aarschot (B), private employee with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

* Gilles Jacquet, born on February 7, 1964 in St. Mard (B), private employee with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

* LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company («société à responsabilité limitée»), with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the trade and company register of Luxembourg under number B 79 709.

- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

CO-VENTURES S.A., a Luxembourg public limited company («société anonyme»), with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the trade and company register of Luxembourg under number B 48.838.

- (v) that the address of the registered office of the Company is at 5, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg;

(vi) to allow the board of directors to delegate the daily management and affairs of the Company in accordance with article 15.1. of the articles of association of the Company.

(vii) in furtherance to Article 10.1.e. of the Articles of Incorporation, to approve the subscription by the Company for 179,999 A-Shares to be issued by ORINOCO HOLDINGS B.V.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. BANK OF AMERICA, une association nationale de banques organisée et existant sous les lois des Etats-Unis d'Amérique et ayant son siège social au 101 South Tryon Street, Charlotte, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2004;

2. CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, une Canadian Chartered Bank établie sous les lois du Canada et ayant son siège social au Commerce Court West, 6th Floor, Toronto, Ontario, Canada M5L 1A2, ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2004;

3. CREDIT SUISSE FIRST BOSTON RAFT, LLC, une société à responsabilité limitée établie sous les lois de l'Etat du Delaware et ayant son principal établissement au 11 Madison Avenue, New York, NY 10010, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2004;

4. ING BELGIUM S.A./NV, une société anonyme établie sous les lois du Royaume de Belgique et ayant son siège social au 24 avenue Marnix 1000 Bruxelles, Belgique,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2004;

5. MIDDENBANK CURACAO N.V., une société anonyme établie sous les lois des Antilles Néerlandaises et ayant son siège social au Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, Curacao, Antilles Néerlandaises,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2004;

6. DRESDNER BANK AG, Succursale de Grand Cayman, a German banking corporation ayant un bureau au 75 Wall Street, New York, Etats-Unis d'Amérique,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 6 juillet 2004;

7. KfW, une société anonyme établie sous les lois de la République fédérale d'Allemagne et ayant son siège social au 5-9 Palmengartenstrasse, 60325 Francfort/Main, Allemagne,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2004;

8. DOROTHY HOLDING CORP., une société constituée sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 575 Washington Blvd., 21FL, Jersey City, NJ 07310, Etats-Unis d'Amérique,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2004;

9. ABN AMRO BANK, N.V., Succursale du Venezuela, une Institution financière établie sous les lois des Pays-Bas et ayant un bureau à Torre Shell, Piso 10, Av. Principal de Las Mercedes, El Rosal, Caracas 1060, Venezuela,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2004;

10. ABN AMRO BANK, N.V., une Institution financière établie sous les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2004;

11. CFM BANK, N.V., une Institution financière établie sous les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Willemstad, Curacao, Antilles Néerlandaises,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2004;

12. AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP LIMITED (ABN 11 005 357 522), une Institution bancaire autorisée par le Banking Act 1959 (Commonwealth of Australia), régulée par l'Australian Prudential Regulation Authority, enregistrée comme société sous les lois de l'état de Victoria et constituée sous les lois du Commonwealth of Australia et ayant son siège social au Level 6, 100 Queen Street, Melbourne, Victoria, Australia,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 5 juillet 2004;

13. BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG, une société de banque établie sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne, agissant par sa succursale de New-York, ayant un bureau à 150 East 42nd Street, New York, NY 10017, Etats Unis d'Amérique,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2004;

14. ROYAL BANK OF CANADA, une Canadian Chartered Bank établie sous les lois du Canada et ayant son établissement principal à Montréal, Canada,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2004;

15. ORINOCO FRENCH HOLDINGS, LLC, une société à responsabilité limitée établie sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2004;

16. NAB IRON, LLC, une société à responsabilité limitée établie sous les lois de l'Etat du Delaware et ayant son siège social au Corporate Trust Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2004;

17. DEUTSCHE BANK AG, New York Branch, la filiale officielle à New York de la DEUTSCHE BANK AG, une société de droit allemand agissant au travers de sa filiale au 60, Wall Street, New York, Etats-Unis d'Amérique,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2004;

18. UBS AG, Stamford Branch, the Connecticut-licenced succursale de UBS AG, une banque de droit suisse, avec siège social à 677 Washington Boulevard, Stamford, Connecticut 06901, Etats-Unis d'Amérique,

ici dûment représentée par Maître Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2004;

Lesdites procurations après signature ne varient par la comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ORINOCO HOLDINGS A S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

La Société a pour objet d'agir comme une société holding en ce qui concerne les actions de classe A de ORINOCO HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit des Pays-Bas, d'effectuer toute activité en relation quelconque avec le rôle de la Société agissant comme détenteur de telles actions ou dans tous les autres cas en relation avec les actions de classe A de ORINOCO HOLDINGS B.V., et de faire tout ce qui est en connection avec de telles actions, ou pourrait être menée en relation avec de telles actions, le tout devant être interprété de la manière la plus large.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par dix mille (10.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de trois euros dix cents (EUR 3,10) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

9.1. Les convocations contenant l'ordre du jour de l'assemblée générale à tenir (ordre du jour indiquant les résolutions proposées, les modifications proposées des statuts et, dans le cas où des propositions concernent le changement de l'objet ou de la forme de la Société, le texte des modifications proposées) aussi bien que la date et le lieu de l'assemblée générale seront envoyés aux actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée, par courrier recommandé, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique, y compris par courrier électronique.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont adoptées par un quorum et une majorité d'au moins 60% du capital social de la Société.

9.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ainsi que les résolutions d'une assemblée des actionnaires approuvant l'exercice des droits de première proposition en relation avec les actions de ORINOCO HOLDINGS B.V. pourront être adoptés par un vote représentant 100% des actions et, considérant le changement de nationalité et l'augmentation des engagements des actionnaires, 100% des actions et 100% des obligations émises.

9.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires

10.1 Sans préjudice des autres dispositions applicables de la loi ou des Statuts, le conseil d'administration de la Société devra requérir le consentement de l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour les résolutions concernant:

- a. acquérir, aliéner, gager, mettre en crédit-bail, en location et tout autre moyen d'obtenir ou de donner l'utilisation ou le bénéfice de propriétés déclarées;
- b. conclusion de tout accord par lequel la Société obtient un crédit par une banque;
- c. prêter ou emprunter de l'argent;
- d. coopération à long terme, directement ou indirectement, avec toute autre société et résiliation de telle coopération;
- e. participation directe ou indirecte dans le capital d'autres sociétés et changement du montant de telle participation, incluant mais sans limitation, la vente de toute action ORINOCO HOLDINGS B.V. détenue par la Société;
- f. investissements et cession de participations;
- g. conclusion de tout accord par lequel la Société se lie elle-même comme garant ou comme co-débiteur solidairement responsable, ou autre garantie ou accord pour se constituer garant d'une créance d'une tierce partie;
- h. conclusion de transactions,
- i. être partie d'un procès, incluant les arbitrages;
- j. conclure et changer des accords relatifs aux emplois, par lesquels une rémunération est accordée, qui excède le montant maximum annuel déterminé par l'assemblée générale des actionnaires et notifié au conseil d'administration par écrit;
- k. exercer le droit de vote attribué aux actions détenues par la Société dans le capital de ses filiales;
- l. distribution de dividende (distribution annuelle de dividendes aussi bien qu'acomptes sur dividendes);
- m. exercice du droit de première proposition de la Société en ce qui concerne la proposition de vente d'actions de ORINOCO HOLDINGS B.V.;
- n. toute autre résolution qui pourrait affecter de façon importante la Société;
- o. toute autre résolution spécifiée par l'assemblée générale des actionnaires;
- p. toute autre action requérant l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires de ORINOCO HOLDINGS B.V. conformément à l'article 16 de l'acte de constitution de ORINOCO HOLDINGS B.V.

Toute décision du conseil d'administration de la Société agissant en sa capacité d'actionnaire de ses filiales requiert le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptés conformément à la majorité requise spécifiée aux articles 9.3, 9.4 et 9.5 de ses Statuts.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est en droit de demander des résolutions supplémentaires du conseil d'administration en complément des celles listées à l'article 10.1 ci-dessus pour être approuvée par elle. De telles résolutions supplémentaires seront notifiées par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. Administration de la Société

11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

11.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

11.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 12. Réunion du conseil d'administration de la Société

12.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

12.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

12.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

12.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

12.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

12.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions

sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

12.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 ou 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société

13.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par un des administrateurs de la Société ayant assisté à ladite réunion.

13.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

Sans préjudice de l'article 10 des Statuts, le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs

15.1. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs, pour la gestion quotidienne des affaires de la Société et la représentation de la Société pour une telle gestion à tout membre du conseil d'administration de la Société, administrateurs ou tout autre fondé de pouvoir qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société, sous les termes et conditions que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration requiert l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

15.2. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées

16.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la simple signature de tout administrateur de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

16.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la simple signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de gestion quotidienne ont été délégués.

Art. 17. Conflit d'intérêts

17.1. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

17.2. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 18. Commissaire aux Comptes

18.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

18.2. Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices

20.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

20.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires conformément à l'article 10 des Statuts. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée selon le quorum et la majorité requise prévue à l'article 9.3 des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) BANK OF AMERICA, sus-mentionnée, trois cent cinquante actions.	350
(2) CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, sus-mentionnée, cent soixante-quinze actions	175
(3) CREDIT SUISSE FIRST BOSTON RAFT, LLC, sus-mentionnée, trois cent quatre-vingt-quatre actions.	384
(4) ING BELGIUM S.A./NV, sus-mentionnée, cent soixante-quinze actions	175
(5) MIDDENBANK CURACAO N.V., sus-mentionnée, deux cent soixante-deux actions.	262
(6) DRESDNER BANK AG, Grand Cayman Branch, sus-mentionnée, cent soixante-quinze actions	175
(7) KfW, sus-mentionnée, quatre mille neuf cent trente et une actions.	4.931
(8) DOROTHY HOLDING CORP, sus-mentionnée, trois cent quatre-vingt-quatre actions.	384
(9) ABN AMRO BANK, N.V., Venezuela Branch, sus-mentionnée, cent trente et une actions	131
(10) ABN AMRO BANK, N.V., sus-mentionnée, trois cent cinquante actions.	350
(11) CFM BANK, N.V., sus-mentionnée, cent trente et une actions	131
(12) AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP LIMITED, sus-mentionnée, trois cent quatre-vingt-quatre actions.	384
(13) BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG, sus-mentionnée, quatre cent dix-neuf actions	419
(14) ROYAL BANK OF CANADA, sus-mentionnée, cent soixante-quinze actions	175
(15) ORINOCO FRENCH HOLDINGS, LLC, sus-mentionnée, trois cent cinquante actions.	350
(16) NAB IRON, LLC, sus-mentionnée, trois cent cinquante actions.	350
(17) DEUTSCHE BANK AG, New York Branch, sus-mentionnée, cinq cent vingt-quatre actions	524
(18) UBS AG, Stamford Branch, sus-mentionnée, trois cent cinquante actions.	350
Total: dix mille actions.	<u>10.000</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 3.300,- EUR.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués. Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;

(ii) le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un;

(iii) sont nommés administrateurs du Conseil d'administration de la Société pour une période de un an:

- Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarscht (B), employé privé, dont l'adresse professionnelle est située 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Gilles Jacquet, né le 7 février 1964 à St. Mard (B), employé privé dont l'adresse professionnelle est située 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; et

- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709;

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société:

CO-VENTURES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838;

(v) le siège social de la Société est fixé au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

(vi) autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion quotidienne de la Société conformément à l'article 15.1 des Statuts.

(vii) conformément à l'article 10.1.e. des Statuts, approuver la souscription par la Société de 179.999 Actions A qui vont être émises par la société ORINOCO HOLDINGS B.V.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, P. Frieders

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, vol. 144S, fol. 90, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

P. Frieders.

(073337.3/212/761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ROCCA DI CASTAGNOLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.949.

Il résulte d'une lettre datée du 11 octobre 2004 que la société AACO, S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

C. Santoiemma / C. Velle

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083472.3/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

COFIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 85.720.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2004

Les actionnaires de la société susvisée, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en son siège en date du 28 septembre 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Christoff delli Zotti, architecte diplômé, demeurant à Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Pleine et entière décharge est donnée à Monsieur Christoff delli Zotti pour l'exercice de son mandat d'administrateur.
- Monsieur Pasquale Corcelli, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat.
- Le mandat de Monsieur Pasquale Corcelli, qui accepte, expirera lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2006 et qui devrait se tenir en 2007.
- Par ailleurs, Monsieur Nico Lanter, ingénieur technicien, demeurant à Luxembourg, est nommé également administrateur de la société avec effet immédiat.
- Le mandat de Monsieur Nico Lanter, qui accepte, expirera lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2006 et qui devrait se tenir en 2007.

Par conséquent, le conseil d'administration de la société COFIR S.A. est désormais composé des membres suivants, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2007:

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Raymond le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg,
- Pasquale Corcelli, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Nico Lanter, ingénieur technicien, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1 octobre 2004, réf. LSO-AV00004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082212.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

MENTAL EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, parc d'activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 48.050.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2004

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs sont venus à échéance après l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Il est décidé que le conseil d'administration se composera pour une nouvelle période de 6 années comme suit:

- Monsieur Marco Fieger, expert-comptable, L-9217 Diekirch, 2, am Dechensgaard,
- Monsieur Carlo Lettal, conseil fiscal, L-6743 Grevenmacher, 7, rue Kummert,
- Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang.

Les mandats expireront donc à l'échéance de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010 statuant sur le bilan de l'exercice 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le mandat du commissaire aux comptes est venu à échéance après l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Est nommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 années la FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l. avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, parc d'activités Syrdall.

Son mandat expirera à l'échéance de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010 statuant sur le bilan de l'exercice 2009.

Munsbach, le 5 mai 2004

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082452.3/820/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

DOVER LUXEMBOURG S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 89.408.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 9 septembre 2004
et à l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2004*

Il ressort des minutes de l'assemblée générale annuelle ordinaire du 9 septembre 2004 que le mandat des quatre gérants:

- Monsieur Dean Santucci,
- Monsieur Philippe Santin,
- Monsieur Richard Campion,
- Monsieur Roman Steiger,

est renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

La même assemblée a décidé de constituer une réserve de EUR 33.762.803,75.

Il ressort également d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 27 septembre 2004, que ladite réserve de EUR 33.762.803,75 a été annulée de sorte que ce montant est à considérer comme disponible à compter du 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082214.3/280/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

VITEC LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 67.579.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 4 novembre 2003

Renouvellement du mandat des gérants actuels:

- Monsieur Roland Peate, gérant, né le 17 mai 1948 à London, Grande-Bretagne, et demeurant à 25, Suffield Close, CR2 8 SZ South Croydon, Grande-Bretagne;

- Monsieur Paolo Agostinelli, gérant, né le 3 juin à S. Bonifacio, Vérone (Italie), et demeurant à 18, Via Pisanello, 37047 San Bonifacio, Vérone (Italie);

- Monsieur François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), et demeurant à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2004.

Renouvellement du mandat du réviseur de la société:

- KPMG AUDIT, avec siège social à 31 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082223.3/280/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.604.850,-.

Siège social: Amsterdam.

Siège effectif de la gérance: Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 89.226.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l.

Par mandat

Signature

(083440.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

MARINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 56.112.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 18 août 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2003 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter les bénéfices à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

PRIMECITE INVEST S.A, L-4735 Pétange, 81 rue J.B.Gillardin.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE WAGNER PASCAL S.A., 81, rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange.

Pétange, le 18 août 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082283.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

MEETINGS, TRANSLATIONS & INCENTIVES SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 53.661.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 3 septembre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur délégué:

Monsieur André Vasanne, employé privé, demeurant à Lamadelaine.

Administrateurs:

Monsieur Daniel Schumacher, étudiant, demeurant à Mamer.

Madame Alix Kribs, demeurant à Lamadelaine.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 3 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082287.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

SABA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 80.792.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 28 juillet 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2003 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Monsieur Martin Melsen, employé privé, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4 rue de la Wark.

Commissaire aux comptes:
BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B.Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 28 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082294.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ROWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.142.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Dudelange le 7 juillet 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2003 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Madame Wampach Antoinette en tant qu'administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Mademoiselle Rosati Sabrina en tant qu'administrateur a été acceptée.

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole,

Monsieur Fabio Rosati, commerçant, demeurant à L-7220 Walferdange, 105, route de Diekirch.

Mademoiselle Sabrina Rosati, demeurant à L-7220 Walferdange, 105, route de Diekirch.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 2 août 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082297.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ACTION INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 88.418.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juillet 2004

Les actionnaires de la société ACTION INTERIM S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 16 juillet 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Laurence Cailloux-Le Petit, secrétaire, demeurant à F-54190 Villerupt, 11, rue E. Curicque, de son poste d'administrateur de la société est acceptée;

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat;

- Est nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Roselies Cailloux, retraitée, demeurant à F-54190 Villerupt, 10, rue des Merles;

- Le nouvel administrateur déclare accepter son mandat;

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2007.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082551.3/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.556.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 février 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration:

Monsieur Bruno Gobetti, entrepreneur, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082299.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

AZ FOOD & DRINKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.
R. C. Luxembourg B 89.012.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2004

L'an deux mille quatre, le 4 octobre à 10.00 heures s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AZ FOOD & DRINKS S.à r.l., ayant son siège 60, rue du Parc, L-3542, Dudelange,

L'assemblée est composée de:

Monsieur Taïeb Filali, associé unique,

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci avant, déclare être l'associé unique de ladite société, se considère comme dûment convoqué, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate qu'en date du 4 octobre 2004, Monsieur Jean Barretta et Madame Séfraoui Morjane, tous deux résidents au Luxembourg, ont cédé les cent (100) parts sociales qu'ils détenaient dans la société AZ FOOD AND DRINKS S.à r.l. à Monsieur Taïeb Filali, prénommé pour le prix de EUR 3.000,- (trois mille euros).

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission, en date du 31 mars 2004, Monsieur Jean Barretta de son poste de gérant technique et de Madame Séfraoui Morjane de son poste de gérant administratif et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Séfraoui Morjane au poste de gérant technique salarié.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature de la société comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique».

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

De tout ce qui est ci-dessus, il a été élaboré le présent procès verbal séance tenante qui a été signé par tous après lecture.

T. Filali

Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02418. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082475.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.046.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083371.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 12.769.425,- EUR.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.046.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des associés de la société PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., tenue en date du 13 septembre 2004, que:

- Le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes ont été approuvés par l'Assemblée Générale pour l'exercice qui s'achève le 31 mars 2004
- Décharge pleine et entière a été donnée au Gérant et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
- Le mandat de Réviseur d'Entreprises de KPMG AUDIT LUXEMBOURG a été renouvelé pour l'exercice prenant fin au 31 mars 2005.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083368.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

FORSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.405.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme dénommée NEWMASER ASSOCIATES S.A., BVI, établie et ayant son siège social dans les Iles Vierges britanniques à Pasea Estate, Road Town, Tortola,

constituée aux termes d'un acte reçu le 4 janvier 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges britanniques I.B.C. numéro 359933,

ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ladite société aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 24 janvier 2000.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société anonyme FORSA HOLDING S.A. avec siège à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 145 du 16 avril 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 46.105.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald Neuman, préqualifié, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 614 du 8 août 2001.

Aux termes d'un extrait publié au Mémorial C numéro 533 du 5 avril 2002, respectivement d'un rectificatif publié au Mémorial C numéro 983 du 27 juin 2002 du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 6 décembre 2001, le capital social de ladite société a été fixé à quarante mille huit cent cinquante-deux euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 40.852,85.-) représenté par trois mille deux cent quatre-vingt-seize (3.296) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

- Que la société anonyme dénommée NEWMASER ASSOCIATES S.A., BVI, agissant en tant qu'actionnaire unique, a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.
 - Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - Que l'actionnaire unique déclare s'engager à régler tout le passif de la société et transféré tous les actifs à son profit.
 - Que l'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et réglera également les frais des présentes.
 - Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.
 - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat.
 - Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
 - Que les actions au porteur seront annulées.
- Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Déclaration en matière de blanchiment d'argent

Les parties, en application de la loi du 11 août 1998, déclarent être les bénéficiaires réels de l'opération faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent ni du commerce de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code Pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Rochas, B. Moutrier.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, vol. 900, fol. 99, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2004.

B. Moutrier.

(082774.3/272/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

CELAURA SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8249 Mamer, 42, rue Mameranus.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le treize septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Moncef Ben Haj Salem, gérant de société, né à Akouda (Tunisie) le 7 juillet 1951, matricule n° 19510707470, et son épouse;

2. Liliane Thibodeaux, employée privée, née à Latour (Belgique) le 4 septembre 1945, matricule n° 19450904360, demeurant ensemble à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de CELAURA SCI avec siège social à L-8249 Mamer, 42, rue Mameranus, matricule n° 19977000427, constituée suivant acte de M^e Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 6 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 du 3 juillet 1997.

Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cent (100) parts sociales de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

De commun accord, les associés ont décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat.

La société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties de sorte que sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

Décharge est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Ben Haj Salem, L. Thibodeaux, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2004, vol. 887, fol. 71, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 septembre 2004.

F. Molitor.

(081129.3/223/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

CORTON MEYNEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.894.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 21 mai 2004 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Le Conseil d'Administration se compose de:

Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains;
Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Monaco;
Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Louftémont (B).

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.
Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082336.3/806/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

VISION IT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 82.344.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2004

L'an deux mille quatre, le trente septembre à 15.00 heures.

Les actionnaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Fabrice Verhaegen, directeur de sociétés, demeurant à B-5364 Schaltin, 7, rue du Champion, de son poste d'administrateur est acceptée.
- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur.
- Monsieur Michael Renotte, responsable administratif, demeurant à B-6880 Bertrix, 9, rue du Linglé, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.
- Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé, qui accepte, est valable jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Strassen, le 30 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082552.3/503/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

AD'NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8323 Olm, 44, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 67.532.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2004

Les actionnaires de la société anonyme AD'NET S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social en date du 30 juin 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

il est constaté que les mandats de tous les administrateurs, à savoir:

- Monsieur Robert Hochmuth, administrateur de société, demeurant à L-8323 Olm, 44, avenue Grand-Duc Jean,
 - Madame Elisabeth Lanser, employée privée, demeurant à L-8323 Olm, 44, avenue Grand-Duc Jean,
 - Monsieur Raoul Nadalet, gérant de société, demeurant à L-8359 Goebblange, 4, Bei Berck,
- sont échus et qu'en conséquence, ces derniers ne sont plus administrateurs de la société AD'NET S.A.

Sont nommés administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs dont les mandats sont échus, pour une durée d'une année, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005:

- Monsieur Nic Daubenfeld, administrateur de société, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster,
- Monsieur Robert Hochmuth, administrateur de société, demeurant à L-8323 Olm, 44, avenue Grand-Duc Jean,
- Madame Elisabeth Lanser, employée privée, demeurant à L-8323 Olm, 44, avenue Grand-Duc Jean.

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter leur mandat.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Robert Hochmuth susvisé est reconduit pour une année, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

Monsieur Robert Hochmuth déclare accepter son nouveau mandat.

Enfin, il est constaté que le mandat du commissaire aux comptes, la société LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, est échu.

La société LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 43.298, est nommée commissaire aux comptes de la société pour une durée d'une année c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

Le nouveau commissaire aux comptes déclare accepter son mandat.

Olm, le 30 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05039. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082547.3/503/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

**PRAROSE S.A., Société Anonyme,
(anc. PRAROSE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 41.790.

L'an deux mille quatre, le premier juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRAROSE HOLDING S.A., ayant son siège social à 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 41.790, constituée suivant acte reçu le 13 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1993 à la page 20230.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabio Di Vincenzo, administrateur-directeur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Emilia Ricci-Armandi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Le Nenan, employée privée, demeurant à Mont-Saint-Martin (F).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 440 (quatre cent quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de USD en EURO avec émission de nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de 1 euro l'une.
 2. transformation en Soparfi
 3. décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes démissionnaires.
 4. remplacement des trois administrateurs et du commissaire aux comptes:
 5. attribution des pouvoirs de signatures des administrateurs
 6. signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B
 7. transfert du siège social du 16 bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg au 51, rue des Glacis L-1628 Luxembourg
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de conroser en euros la devise d'expression du capital social de la Société et de sa comptabilité actuellement en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Les actionnaires décident d'y procéder en utilisant pour la conversion du capital un taux de change conventionnellement arrêté à USD 1,2222 pour EUR 1,-.

En application de ce taux, le capital fixé à USD 44.000,- (quarante-quatre mille dollars des Etats-Unis) devient EUR 36.000,- (trente-six mille euros).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 440 (quatre cent quarante) actions de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) qui représentent actuellement le capital social par 36.000 (trente-six mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Ces actions sont réparties comme suit:

la société COSTRUZIONI MARGHERI SpA, dont le siège social est à Florence, Viale Alessandro Volta nr 101, Italie: trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	35.999
la société LENHAM LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man): une action	1
Total: trente-six mille actions	36.000

L'article relatif au capital social aura donc la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 36.000,- (trente-six mille euros), représenté par 36.000 (trente-six mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «soparfi».

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur ci-après

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet».

et de supprimer ou modifier dans les statuts toutes références spécifiques à la loi du 31 juillet 1929, à savoir dans les articles suivants:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise sous le dénomination de PRAROSE S.A.

Art. 17. La loi du 10 août 1905 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée constate la démission des Administrateurs et Commissaire aux Comptes actuellement en fonctions et décide de leur octroyer entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder au remplacement des trois administrateurs et du commissaire aux comptes, et de nommer jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

aux fonctions d'administrateurs:

avec pouvoir de signature A:

1) Monsieur Mario Margheri, géomètre, adresse professionnelle V.le A.Volta n.101 I-50.125 Firenze

avec pouvoir de signature B:

2) Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privé, adresse professionnelle 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg

3) Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, adresse professionnelle 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Patrick Harion, sous Directeur, adresse professionnelle 51, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le mode d'engagement de la société, et de donner à l'article 10 des statuts la teneur suivante:

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 16 bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg au 51, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'assemblée constate que les dispositions de l'article 5 relatives au capital autorisé sont devenues obsolètes compte tenu des délais légaux et décide de les supprimer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Di Vincenzo, E. Ricci-Armandi, S. Le Nenan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 30, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

J. Elvinger.

(083538.3/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

PRAROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 41.790.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(083539.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

S.B.M. (SALES BUSINESS MATERIALS), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 18, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 22.545.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 octobre 2004.

Signature.

(083422.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

COBETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 14.954.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 octobre 2004.

Signature.

(083424.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 4.473.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 octobre 2004.

Signature.

(083427.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

MANA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.847.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01627, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour MANA PARTICIPATIONS S.A.

Société anonyme

BGL MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

(083735.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

INFODOC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.111.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083431.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

INFODOC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.111.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083429.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

INFODOC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.111.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083426.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

INFODOC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.111.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083369.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

INFODOC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.111.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083367.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

NEXON INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1371 Luxemburg, 105, Val Sainte Croix.
H. R. Luxemburg B 88.032.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvier, den sechsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Frau Christine Schmitt, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg,
handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte der Gesellschaft GRACELAND INC., mit Sitz in Saffrey Square, Suite 205, Bank Lane, P.O. Box N-8188, Nassau, Bahamas, IBC NO. 100.158 B,
auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift vom 18. Mai 2004,
welche Vollmacht nachdem sie durch die Erschienene und den instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben worden ist, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Erschienene, handelnd in ihrer vorerwähnten Eigenschaft, den instrumentierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

I.- Dass die Aktiengesellschaft NEXON INVEST S.A., mit Sitz in L-1371 Luxemburg, 105, Val Ste Croix, eingetragen beim Handels- und Firmenregister des Bezirksgerichts von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 88.032, durch den unterzeichneten Notar am 12. Juli 2002 gegründet und beurkundet wurde; die Urkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1360 vom 19. September 2002 veröffentlicht;

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) beläuft, eingeteilt in dreihundertzehn (310) gezeichnete und voll eingezahlte Aktien ohne Nennwert;

III.- Dass ihre Auftraggeberin Eigentümerin sämtlicher Aktien der besagten Gesellschaft NEXON INVEST S.A. geworden ist;

IV.- Dass ihre Auftraggeberin, in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktionärin besagter Gesellschaft, ausdrücklich erklärt dieselbe aufzulösen;

V.- Dass die besagte Gesellschaft keine Immobilien besitzt;

VI.- Dass ihre Auftraggeberin ausdrücklich erklärt, alle Aktiva der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen, und dass die Auftraggeberin persönlich für die von derselben Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen haftet;

VII.- Dass ihre Auftraggeberin allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem statutarischen Kommissar («Commissaire aux Comptes») Entlastung erteilt;

VIII.- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Nach diesen Vorbemerkungen, erklärt die Erschienene und hat den unterzeichneten Notar ersucht, festzustellen, dass die besagte Gesellschaft NEXON INVEST S.A. von Rechtswegen aufgelöst ist, und dass die Auftraggeberin der Erschienenen, als Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft, alle Aktiva und Passiva der besagten Gesellschaft übernommen hat.

Und demgemäss hat die Erschienene das Aktienregister, in welchem das Eigentum an den dreihundertzehn (310) Aktien zugunsten der Auftraggeberin eingetragen ist, dem unterzeichneten Notar vorgelegt, welches Aktienregister in Gegenwart des instrumentierenden Notars entwertet wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schmitt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 octobre 2004, vol. 358, fol. 21, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 13. Oktober 2004.

H. Beck.

(083399.3/201/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

SOLUDEC DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8724 Luxemburg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxemburg B 61.372.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 octobre 2004.

Signature.

(083428.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

REAL ESTATES BROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.007.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour REAL ESTATES BROKERAGE S.A.

Signature

(083528.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

REAL ESTATES BROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.007.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour REAL ESTATES BROKERAGE S.A.

Signature

(083525.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

REAL ESTATES BROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.007.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour REAL ESTATES BROKERAGE S.A.

Signature

(083524.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

REAL ESTATES BROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.007.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour REAL ESTATES BROKERAGE S.A.

Signature

(083523.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

REAL ESTATES BROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.007.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour REAL ESTATES BROKERAGE S.A.

Signature

(083522.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

GD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.495.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GD LUX S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, Section B, numéro 58.495,

constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, le 17 mars 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 16161, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial C de 2004, page 65343.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Velle, employé privé, 13, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice Rota, employé privé, 13, boulevard du prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Sébastien Felici, employé privé, 13, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 7.650.000 (sept millions six cent cinquante mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 septembre au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année sociale commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et finit le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.»

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3^e mardi du mois de novembre de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire précédent, à la même heure.»

3. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2004 se terminera le 30 septembre 2004,

et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 septembre 2004, se tiendra le 3^e mardi du mois de novembre 2004 à 11.30 heures.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 septembre au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année sociale commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et finit le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«L'assemblée générale se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3^e mardi du mois de novembre de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire précédent, à la même heure.»

Troisième résolution

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2004 se terminera le 30 septembre 2004,

et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 septembre 2004 se tiendra le 3^e mardi du mois de novembre 2004 à 11.30 heures.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Velle, F. Rota, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, vol. 22CS, fol. 3, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

J. Delvaux.

(084352.3/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

PANNA-COM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.407.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de

PANNA-COM INVEST S.A., R.C.S. Numéro B 79.407 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 506 du 5 juillet 2001.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 469.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), avec émission correspondante de quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 100,-) chacune.

2. Modification du montant du capital autorisé et renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 469.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), avec émission correspondante de quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été intégralement souscrites par la société SVIR S.p.A., ayant son siège social à 36100 Vicenza, Italie, viale Mazzini 31/L, et entièrement libérée en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le souscripteur unique, la société SVIR S.p.A., préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vicenza, le 9 septembre 2004,

lui-même représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, préqualifiée, en vertu d'un bon pour substitution donné à Lugano le 20 septembre 2004,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Le montant du capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), l'autorisation donnée au conseil d'administration étant renouvelée pour 5 années à compter de la publication du présent acte au Mémorial.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 24 septembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 33, case 5. – Reçu 4.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

J. Elvinger.

(083652.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

PANNA-COM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.407.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(083653.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

FAMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 93.321.

Le bilan au 31 décembre 2003, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03389, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(083432.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**CMI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. JIMVIC S.à r.l.)**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.270.

In the year two thousand and four, on the 15 day of September,
Before us Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of JIMVIC, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 98.270, incorporated pursuant to a deed of the public notary Paul Bettingen, residing in Senningerberg, on the 16th, day of January 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, N° 174 dated on February 11th, 2004.

The meeting was opened with Mrs Caroline Heron, jurist, having her professional address in Luxembourg, who appointed as secretary Mr. Nickolaus Bocklaudt, private employee, having her professional address in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mrs. Caroline Héron, jurist, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company JIMVIC, S.à r.l. into CMI LUXEMBOURG, S.à r.l.;
2. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association;
3. Miscellaneous.

II. - That the sole partner present or represented, the proxy of the represented sole partner and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the sole partner, the proxy of the represented sole partner and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting accepts the Change of the name of the company JIMVIC, S.à r.l. into CMI LUXEMBOURG, S.à r.l.

Second resolution

The general meeting accepts to amend the Article 4 of the article of association of the company as follows:

«The company will assume the name of CMI LUXEMBOURG, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le 15 septembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée JIMVIC S.à r.l., a société à responsabilité Limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias-Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.270, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 16 Janvier 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N° 174 en date du 11 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Héron, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme Monsieur Nicolaus Bocklaudt, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Caroline Héron, juriste, résidant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de JIMVIC, S.à r.l. en CMI LUXEMBOURG, S.à r.l.;
2. Modification subséquente de l'Article 4 des statuts;
3. Divers.

II. - Que l'associé unique présent ou représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé

unique présent, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale de l'associé unique accepte de modifier la dénomination sociale de la société de JIMVIC S.à r.l. en CMI LUXEMBOURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de ce changement l'Article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CMI LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Héron, N. Bocklaudt, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, vol. 145S, fol. 17, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004

J. Delvaux.

(084334.3/208/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

VAUBAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 59.608.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F.A. Bracke

Administrateur-délégué

(083446.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

VAUBAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 59.608.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2004

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge de leur mandat pour l'exercice écoulé aux Administrateurs en fonction: Madame Anne-Marie Grieder et Messieurs Jean-Claude Theisen et Freddy Bracke ainsi qu'au commissaire la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Les mandats des administrateurs de Mme Anne-Marie Grieder et de Messieurs Jean-Claude Theisen et Freddy Bracke, ainsi que celui du commissaire la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE viennent à expiration à la présente assemblée. L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le commissaire jusqu'à l'assemblée générale Ordinaire de 2005.

Certifié conforme

F.A. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083445.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

DOUELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.859.

Le bilan de la société au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083450.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

DOUELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.859.

Le bilan de la société au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083448.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

GASCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 98.695.

In the year two thousand and four, on September twenty-fourth.
Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

MEBROM N.V., a company governed by the laws of Belgium, having its registered office in Evergem, Ertvelde (Rieme), Assenedestraat, 4, registered with the Trade and Commercial Register of Gent, under number 138046,

here represented by Laëtitia Borucki, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Rieme, on September 6, 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of GASCO LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 98.695, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on January 19, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 264, of 5 March 2004.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by eighteen million five hundred thousand euros (EUR 18,500,000.-) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to eighteen million five hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 18,512,500.-) through the issue of one hundred forty eight thousand (148,000) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.

The one hundred forty eight thousand (148,000) newly issued shares have been subscribed by MEBROM N.V., pre-named.

The total contribution of eighteen million five hundred thousand euros (EUR 18,500,000.-) is allocated to the share capital.

The shares subscribed have been entirely paid up through the contribution in kind consisting of all the shares, with a total fair market value of eighteen million five hundred thousand euros (EUR 18,500,000.-) of Florian Vermögensverwaltungs G.m.b.H., a company having its registered office at Zechenstrasse, 65, D-47443 Moers, Germany, registered with the Commercial register of Vechta under number HR B 3695. As a consequence of such contribution, 100% of the share capital of the latter company is owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the Company. The contribution is at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, article 6 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at eighteen million five hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 18,512,500.-) represented by one hundred forty eight thousand one hundred (148,100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.»

Proportional capital duty exemption request

Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of 100% of the shares of a company having its registered office in an European Union Member State all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of all the shares to the Company.

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated to approximately five thousand six hundred euros (EUR 5,600.-)

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

MEBROM N.V., une société régie par les lois de Belgique, ayant son siège social à Evergem, Ertvelde (Rieme), Assendestraat, 4, inscrite au Registre du Commerce de Gand, sous le numéro 138046,

ici représentée par Laëtitia Borucki, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rieme, le 6 septembre 2004. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire sousigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de GASCO LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 98.695, constituée suivant acte notarié du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 du 5 mars 2004.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit millions cinq cent mille euros (EUR 18.500.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à dix-huit millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 18.512.500.-) par l'émission de cent quarante-huit mille (148.000) parts sociales nouvelles d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent quarante-huit mille (148.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par MEBROM N.V., ci-avant nommée.

L'apport total de dix-huit millions cinq cent mille euros (EUR 18.500.000.-) est alloué au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en toutes les parts sociales, ayant une valeur totale de dix-huit millions cinq cent mille euros (EUR 18.500.000.-), de Florian Vermögensverwaltungs, G.m.b.H., une société régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Zechenstrasse, 65, D-47443 Moers, Allemagne, inscrite au registre de commerce de Vechta, sous le numéro HR B 3695.

A la suite de cet apport, 100% du capital social de cette dernière société est détenu par la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie à la société. L'apport est à disposition de la société.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-huit millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 18.512.500.-) représenté par cent quarante huit mille cent (148.100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Compte tenu du fait que la première résolution concerne une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 100% des parts sociales d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la Société requiert sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que

modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport de l'ensemble des parts sociales à la Société.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à cinq mille six cents euros (EUR 5.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Borucki, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2004, vol. 900, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2004.

F. Kessler.

(084415.3/219/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

GASCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 98.695.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçus par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 septembre 2004,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2004.

F. Kessler

Notaire

(084417.3/219/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.022.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

FP VULCAN HOLDINGS, an exempted company limited by shares organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, 87 Mary St., George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the trade and companies' register in George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, under registration number WK 138799,

here represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 September 2004, which proxy, after having been signed in writing by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 103.022, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 September 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation were not modified.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set the number of members of the board of management to seven persons and to appoint the following persons as new members of the board of management of the Company which terms shall start as indicated herebelow, in addition to the existing yet sole manager:

1) William Dexter Paine III, President FOX PAINE & COMPANY LLC, born in Avon, CT, USA, on 14 December 1960, residing at 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA, 94404, USA;

2) Saul Aaron Fox, Chief Executive FOX PAINE & COMPANY LLC, born in Philadelphia, PA, USA on 13 July 1953, residing at 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA, 94404, USA;

3) Thomas Louis Tuttle, Managing Director KINDERHOOK INDUSTRIES LLC, born in Landtshul, Germany (US Air Force Base), on 21 October 1966, residing at 888 Seventh Avenue, Suite 1600, New York, NY 10106, USA;

4) Jeroen Franciscus Augustinus van den Nieuwenhuyzen, business man, born in Vught, the Netherlands, on 27 February 1958, residing at Frilinglei 75, 2130 Brasschaat, Belgium;

5) Carlo Soors, CEO VCST INDUSTRIAL PRODUCTS BVBA, born in Heusden, Belgium, on 14 May 1955, residing at Rijselstraat 114, 8820 Torhout, Belgium; and

6) Kevin Michael Schwartz, director, born in Moline, IL, USA, on 17 October 1974, with professional address 950 Tower Lane Suite 1150, Foster City, CA 94404 (USA).

The six members of the board of management are appointed with effect as from 30 September 2004 for an unlimited period of time. The Company is thus managed by a board of managers composed of seven persons and may be bound in all circumstances, by the joint signature of any two members of the board of management.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the wording of the corporate purpose of the Company and consequently article 2 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 2.** The purpose of the Company is (i) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding, directly or indirectly, of participations in any Luxembourg or foreign enterprise of whatsoever form or any other form of investment, (ii) the granting of loans, advances, warranties and any other kind of support, in any form whatsoever, whether being of a financial nature or not, to affiliates, group companies and/or any other related companies and (iii) the ownership, administration, control, development and management of its portfolio.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop, control or take any other supervisory measure and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities. The Company may also grant financing, give guarantees and grant security to secure its obligations or the obligations of its direct or indirect affiliated companies or any other group or related company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may further carry out any commercial, industrial and/or financial operations, as well as any transactions on immovable or movable property, which are directly or indirectly deemed useful or which may favour the accomplishment and development of its portfolio and in general the realization of the Company's corporate purpose.»

Third resolution

The sole shareholder decides to change the nominal value of the existing shares from one hundred euro (EUR 100) to twenty-five euro (EUR 25.-) in a way that the share capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is henceforth represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. All of the five hundred (500) shares are held by the sole shareholder.

Fourth resolution

The sole shareholder decides that contrary to what has been indicated (or decided) at the incorporation of the Company, as a transitional provision, the first financial year shall have begun on the date of the incorporation of the Company and end on the last day of December 2005.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to restate the first sentence of article 16 in the French translation of the Company's articles of association from «L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.» to «L'associé unique exerce tous pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.»

Sixth resolution

The sole shareholder decides to approve NAVAS INVESTMENT BV as a new shareholder of the Company as a result of the subscription by NAVAS INVESTMENT BV to the increase of capital mentioned in these resolutions and further to the full payment by NAVAS INVESTMENT BV of such newly issued shares.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of an amount of sixty-three million eight hundred eighty-two thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 63,882,725.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to sixty-three million eight hundred ninety-five thousand two hundred twenty-five euro (EUR 63,895,225.-) through the issue of two million five hundred fifty-five thousand three hundred and nine (2,555,309) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed as follows:

1) two million one hundred twenty-nine thousand three hundred forty-one (2,129,341) shares have been subscribed by FP VULCAN HOLDINGS, prenamed, here represented by Mr Marc Elvinger, prenamed; and

2) four hundred twenty-five thousand nine hundred sixty-eight (425,968) shares have been subscribed by NAVAS INVESTMENTS BV, a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands whose registered office is at Van Zaekstraat 4, 2596 V, Den Haag, The Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel en Fabrieken voor West-Brabant under number 33 282 882, here represented by Mrs Isabelle Lentz, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 27, 2004, hereto attached.

The shares subscribed have been paid up through the contribution in kind consisting of the following:

1) eight hundred seventy-seven thousand four hundred eighty-three (877,483) shares, with a total fair market value of fifty-three million two hundred thirty-three thousand five hundred twenty-five euro (EUR 53,233,525.-), of VCST INDUSTRIAL PRODUCTS BVBA, a company governed by the laws of Belgium, having its registered office at Schurhoven-

veld 3025, 3800 Sint-Truiden, Belgium, registered with the trade and companies register in Belgium under number 0436.171.188 (hereafter «VCST IP»), have been contributed by FP VULCAN HOLDINGS, prenamed; and

2) one hundred seventy-five thousand four hundred ninety-seven (175,497) shares, with a total fair market value of ten million six hundred forty-nine thousand two hundred euro (EUR 10,649,200.-), of VCST IP, have been contributed by NAVAS INVESTMENTS BV, prenamed.

As a consequence of such contribution, approximately 79.4% of the share capital of VCST IP is owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of shares representing sixty-three million eight hundred eighty-two thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 63,882,725.-) is fully allocated to the share capital.

Eight resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase and the change of the nominal value of the prior existing shares, article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at sixty-three million eight hundred ninety-five thousand two hundred twenty-five euro (EUR 63,895,225.-), divided into two million five hundred fifty-five thousand eight hundred and nine (2,555,809) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Proportional capital duty exemption request

Considering that the resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of the shares to the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 10,000.- Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

FP VULCAN HOLDINGS, une exempted company limited by shares constituée et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, 87 Mary St., George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, sous le numéro WK 138799,

ici représentée par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2004. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.022, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, en date du 13 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre de membres du conseil de gérance à sept membres et de nommer les personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil de gérance de la Société à partir de la date de leur entrée en fonction ci-après désignée, en plus du gérant unique actuel:

1) William Dexter Paine III, président de FOX PAINE & COMPANY LLC, né à Avon, CT, USA, le 14 décembre 1960, ayant son adresse professionnelle à 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA, 94404, USA;

2) Saul Aaron Fox, Chief Executive FOX PAINE & COMPANY LLC, né à Philadelphia, PA, USA le 13 juillet 1953, ayant son adresse professionnelle à 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA, 94404, USA;

3) Thomas Louis Tuttle, Managing Director KINDERHOOK INDUSTRIES LLC, né à Landtshul, Germany (US Air Force Base), le 21 octobre 1966, ayant son adresse professionnelle à 888 Seventh Avenue, Suite 1600, New York, NY 10106, USA;

4) Jeroen Franciscus Augustinus van den Nieuwenhuyzen, homme d'affaires, né à Vught, the Netherlands, le 27 février 1958, ayant son adresse professionnelle à Frilinglei 75, 2130 Brasschaat, Belgique;

5) Carlo Soors, CEO VCST INDUSTRIAL PRODUCTS BVBA, né à Heusden, Belgique, le 14 mai 1955, ayant son adresse professionnelle à Rijsselstraat 114, 8820 Torhout, Belgique; et

6) Kevin Michael Schwartz, directeur, né à Moline, IL, USA, le 17 octobre 1974, ayant son adresse professionnelle 950 Tower Lane Suite 1150, Foster City, CA 94404, USA.

Les six nouveaux membres du conseil de gérance sont nommés avec effet au 30 septembre 2004 pour une durée indéterminée. La Société sera donc gérée par un conseil de gérance composé de sept personnes et sera dans ce cas liée en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier la formulation de l'objet social à savoir l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet (i) d'accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation et à la détention, directement ou indirectement, de toutes participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère de quelque forme que ce soit ou à toute autre forme d'investissement, (ii) l'octroi de prêts, d'avances, de garanties, et tout autre type d'assistance sous quelque forme que ce soit, ayant une nature financière ou non, à des filiales, sociétés du groupe et/ou toutes autres sociétés liées et (iii) la propriété, l'administration, le contrôle, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, au contrôle et prendre toute mesure de supervision et disposer d'un portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement et de mettre en valeur de tels titres. La Société peut également octroyer des financements, donner des garanties et donner des sûretés pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales directes ou indirectes ou de toute autre société du groupe ou de toute société liée. Elle peut donner en gage, transférer, grever de charges, ou créer des sûretés sur tout ou une partie de ses actifs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et/ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilières ou mobilières, que la Société jugera utiles, directement ou indirectement, ou qui pourra favoriser l'accomplissement et le développement de l'objet social de la Société.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de cent euros (EUR 100,-) à vingt-cinq euros (EUR 25,-) de sorte que le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est désormais représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Toutes les cinq cents (500) parts sociales sont détenues par l'associé unique.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que contrairement à ce qui avait été stipulé (voire décidé) à l'occasion de la constitution de la société, comme disposition transitoire, le premier exercice social de la société a commencé au jour de sa constitution et va se clôturer le dernier jour de décembre 2005.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de reformuler la première phrase de l'article 16 des statuts de la Société de «L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.» en «L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.»

Sixième résolution

L'associé unique approuve NAVAS INVESTMENT BV comme nouvel associé de la Société par l'effet de la participation et souscription par NAVAS INVESTMENT BV à l'augmentation de capital mentionnée dans les présentes résolutions et ce suite au paiement intégral par NAVAS INVESTMENT BV des parts sociales nouvellement émises.

Septième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 63.882.725,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-trois millions huit cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 63.895.225,-) par l'émission de deux millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cent neuf (2.555.309) parts sociales nouvelles d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) deux millions cent vingt-neuf mille trois cent quarante et une (2.129.341) parts sociales ont été souscrites par FP VULCAN HOLDINGS, susmentionnée, ici représentée par Monsieur Marc Elvinger, et

2) quatre cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-huit (425.968) parts sociales ont été souscrites par NAVAS INVESTMENTS BV, une private limited liability company régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Van Zaeckstraat 4, 2596 V, Den Haag, Pays-Bas, immatriculée auprès du Kamer van Koophandel en Fabrieken voor West-Brabant sous le numéro 33 282 882, ici représentée par Madame Isabelle Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 septembre 2004, ci-annexée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en:

1) huit cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-trois (877.483) parts sociales, ayant une valeur de marché de cinquante-trois millions deux cent trente-trois mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 53.233.525,-), de VCST INDUSTRIAL PRODUCTS BVBA, une société régie par les lois de Belgique, ayant son siège social à Schurhovenveld 3025, 3800

Sint-Truiden (Belgique), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Belgique sous le numéro 0436.171.188 (ci-après dénommée «VCST IP»), apportées par FP VULCAN HOLDINGS, susmentionnée; et

2) cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (175.497) parts sociales, ayant une valeur de marché de dix millions six cent quarante-neuf mille deux cents euros (EUR 10.649.200,-), de VCST IP, apportées par NAVAS INVESTMENTS BV, immatriculée auprès du Kamer van Koophandel en Fabrieken voor West-Brabant sous le numéro 33 282 882, susmentionnée.

A la suite de cet apport, approximativement 79,4% du capital social de VCST IP est détenu par la Société.

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total correspondant à soixante-trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 63.882.725,-) est alloué intégralement au capital social.

Huitième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée et au changement préalable de la valeur nominale des parts sociales existantes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-trois millions huit cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 63.895.225,-), représenté par deux millions cinq cent cinquante-cinq mille huit cent neuf (2.555.809) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Compte tenu du fait que la résolution concerne une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de toutes les parts sociales d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à 10.000,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Elvinger, I. Lentz et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 octobre 2004, vol. 428, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(084483.3/242/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(084484.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

ADON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 37.175.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour la société

M^e F. Entringer

Le mandataire du conseil d'administration

(083443.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

DELANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 181, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 53.053.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(083438.3/4287/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

ADIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 46.544.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADIA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 46.544, constituée suivant acte notarié en date du 26 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 5 mars 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 949 du 21 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manuela Teixeira, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence de huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de seize millions d'euros (16.000.000,- EUR) à huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) représenté par six millions (6.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, par apurement de huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) de pertes accumulées au 31 décembre 2003.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de seize millions d'euros (16.000.000,- EUR) à huit millions d'euros, (8.000.000,- EUR) par apurement des pertes accumulées figurant au bilan au 31 décembre 2003.

Un exemplaire de ce bilan restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa.

«Le capital souscrit est fixé à huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) représenté par six millions (6.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, A. Beato, M. Teixeira, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2004, vol. 887, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 octobre 2004.

J.J. Wagner.

(084516.3/239/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

ADIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 46.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 octobre 2004.

J.J. Wagner.

(084517.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

DURILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.521.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083511.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

DURILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.521.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083512.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

DURILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.521.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083513.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

61003

LES EPIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 26.259.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour la société

M^e F. Entringer

Le mandataire du conseil d'administration

(083452.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

BSL, BLAS SYSTEME LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.
R. C. Luxembourg B 95.116.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083460.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**W.H.F., WORK HORSE F. S.A., Société Anonyme,
(anc. WORK HORSE FILM S.A.).**

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 49.721.

L'an deux mille quatre, le six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de WORK HORSE F. S.A., R.C. Luxembourg n° B 49.721, constituée par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 1994 sous le nom de WORK HORSE FILM S.A., acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page n° 7076 de 1995.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par M^e Camille Hellinckx, alors notaire à Luxembourg en date du 21 janvier 1997.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Maître Joram Moyal, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1026 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Baptiste Barberot, juriste, demeurant professionnellement à L-1026 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Didier Pelletier, demeurant à L-7220, Walferdange, 47, route de Diekirch.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée par les membres du bureau et certifiée exacte par le scrutateur, que les mille deux cents cinquante (1250) actions, constituant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant acceptés de se réunir sans convocations préalables, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, ainsi que celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social;
2. Modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} ainsi que du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts;
3. Révocation d'administrateurs;
4. Nomination de nouveaux administrateurs;
5. Révocation du commissaire aux comptes;
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
7. Suppression de la valeur nominale des actions;
8. Augmentation du capital social;
9. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 31,-;
10. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts;
11. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine à L-7220, Walferdange, 47, route de Diekirch.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} ainsi que le premier alinéa de l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 2.** Le siège social est établi à Walferdange.»

«**Art. 8. alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier vendredi du mois de mars à dix heures à Walferdange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Troisième résolution

L'assemblée générale révoque de son mandat d'administrateur Monsieur Marcel Egli, sans état connu, né le 15 août 1957, à Zurich, Suisse, demeurant à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. Aucune décharge n'est accordée pour l'exercice de ses fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale révoque de son mandat d'administrateur Madame Anique Klein, sans état connu, née le 3 juin 1957, à Dudelange, Luxembourg, demeurant à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. Aucune décharge n'est accordée pour l'exercice de ses fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale révoque de son mandat d'administrateur Monsieur Alexandre Vancheri, sans état connu, né le 16 janvier 1971, à Castrovillari, Italie, demeurant à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. Aucune décharge n'est accordée pour l'exercice de ses fonctions.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Christian Casavecchia, employeur privé, né le 16 mai 1947, à Villerue, France demeurant à L-2518 Luxembourg, 74, rue Schetzel au poste d'administrateur. Il est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Aleksandar Vukotic, employé privé, né le 21 février 1973, à Pancévo en Serbie-Monténégro demeurant à L-2550 Luxembourg, 160, avenue du X Septembre au poste d'administrateur. Il est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Didier Pelletier, né le 23 juillet 1961, à Luneville, France demeurant à L-7220, Walferdange, 47, route de Diekirch. Il est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.

Neuvième résolution

L'assemblée générale révoque de son mandat de commissaire aux comptes Monsieur Michel Klein, né le 23 mars 1956, à Luxembourg demeurant à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. Aucune décharge n'est accordée pour l'exercice de ses fonctions.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 80.232 au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Michel Klein. Elle est nommée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.

Onzième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes), divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Douzième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 13,31 EUR (treize euros et trente et un centimes) pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes) à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 13,31 EUR (treize euros et trente et un centimes) a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Treizième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale d'une action à 31,- EUR (trente et un euros).

Quatorzième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3. alinéa 1.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 11.00 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Moyal, J-B. Barberot, D. Pelletier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, vol. 145S, fol. 44, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2004

A. Schwachtgen.

(084582.3/230/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**W.H.F., WORK HORSE F. S.A., Société Anonyme,
(anc. WORK HORSE FILM S.A.)**

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 49.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(084584.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**ROSEBUD HÔTELS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. RICHEMOND HÔTELS HOLDING S.A.)**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 73.951.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RICHEMOND HÔTELS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 73.951, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 janvier 2000, publié au Mémorial C 296 du 20 avril 2000,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 3 février 2000, publié au Mémorial C numéro 369 du 23 mai 2000,
- en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 444 du 22 juin 2000 et
- en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C numéro 316 du 19 mars 2004.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent cinquante et une (151) actions d'une valeur nominale de cinq cent mille francs Suisses (500.000,- CHF) représentant l'intégralité du capital social de soixante-quinze millions cinq cent mille francs Suisses (75.500.000,- CHF), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale.

Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en ROSEBUD HÔTELS HOLDING S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ROSEBUD HÔTELS HOLDING S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, S. Conde, S. Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2004, vol. 900, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2004.

F. Kessler.

(084413.3/219/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**ROSEBUD HÔTELS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. RICHEMOND HÔTELS HOLDING S.A.)**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 73.951.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçus par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 septembre 2004,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2004.

F. Kessler

Notaire

(084414.3/219/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

MAGISTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 82.816.

L'an deux mille quatre, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGISTE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 82.816,

constituée sous la dénomination de RED INVESTMENT S.A. suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de Junglinster en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 59798, et les statuts ainsi que la dénomination ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 7720.

L'assemblée est présidée par Madame Concetta Demarinis, employée privée, 5 rue Emile Bian, Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saggi, employé privé, 29 avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Marco Sterzi, employé privé, employé privé, 5 rue Emile Bian, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Increase of the subscribed capital of the company by the conversion into capital of the profit brought forward in the amount of EUR 21,946,000.00 (twenty-one millions nine hundred forty-six thousand euro),

in order to bring it from its present value of EUR 54,000.- (fifty-four thousand euros) to EUR 22,000,000.00 (twenty-two millions euros),

by the issue of 21,946 (twenty-one thousand nine hundred forty-six) new shares of the nominal value of EUR 1,000.00 (one thousand euros), issued at their par value and having the same rights and benefits as the existing shares and to be distributed to the actual shareholders in proportion to their interest in the share capital.

2) Subsequent amendment of article 3 of the bylaws.

3) Miscellaneous.

II.- Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par votes séparés les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la société, par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 21.946.000,00 (vingt et un millions neuf cent quarante-six mille Euros),

en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 54.000,00 (cinquante-quatre mille Euros) à EUR 22.000.000,00 (vingt-deux millions d'Euros),

par la création et l'émission de 21.946 (vingt et un mille neuf cent quarante-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euros) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à attribuer aux actionnaires actuels en proportion de leur quote-part détenue dans le capital, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

La preuve de l'existence des «résultats reportés» de la société à concurrence de EUR 21.946.000,00, susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2003 dûment approuvés en date du 28 août 2004 ainsi que par une déclaration du conseil d'administration datée du 17 septembre 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 22.000.000,00 (vingt-deux millions d'Euros), représenté par 22.000 (vingt-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euros) par action.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 6.100,00.

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Demarinis, J.-P. Saddi, M. Sterzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, vol. 145S, fol. 17, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

J. Delvaux.

(084343.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

WOLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 90.032.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02114, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083656.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

IPEF III HOLDINGS N° 6 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.652.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02139, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083535.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

IPEF III HOLDINGS N° 6 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.652.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083533.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.995.

—
Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2003, le conseil d'Administration et le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03051, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2004.

Signature.

(083480.3/727/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.995.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2004.

Signature.

(083482.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**LODOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. PULL UP INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.350.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02165, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083636.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.
